



CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216001743-20261019-14DEL_CM131026-DE
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du mardi 13 octobre 2026

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2026

Affichée le : 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Votants : 39

Pouvoirs : 9

Absent : 0

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOU - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - Mme Fadila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - M. Mohamadou M'BAYE - Mme Nélia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - M. Ahmed BOUKHALFA - M. Adnane AKABLI - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Majida EL BAKKALI - M. Karim BOUKHACHBA.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

15 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 OCT. 2026

Absents représentés

M. ZAFAR Amir

Mme TOUATI-AHMED Wanessa

M. NOUWYNCK Alexandre

Mme ALHERBE Bénédicte

Mme YAQOUB Sarah

M. FADHLI Heddi

Mme BEJAOUI Nabila

Mme DHOURY-LEHNER Sophie

Mme FAZAL Loubina

Pouvoir à Mme PERVAIZ Nazish

Pouvoir à M. KA Amadou

Pouvoir à Mme EL HARCHAOU EI
Hame

Pouvoir à Mme MOUELLÉ Peggy

Pouvoir à M. RIFI SAIDI Abdelaziz

Pouvoir à M. DIALLO Thierno

Pouvoir à M. ASSAMTI Mohamed

Pouvoir à M. DEME Abdoulaye

Pouvoir à Mme LAMBRE Fabienne

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

14 RH - Mise à jour du règlement du temps de travail

■ **Rapport de présentation :**

Omar YAQOUB, Maire

Le règlement du temps de travail, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2022, a pour objet d'assurer aux agents une bonne information sur leurs droits et obligations en matière de temps de travail (congrés, cycles de travail, etc.) conformément aux lois, décrets et délibérations en vigueur.

Depuis son adoption et sa mise à jour (Conseil Municipal du 13 octobre 2025) une nouvelle délibération a été adoptée en Conseil Municipal, qu'il convient d'intégrer au règlement du temps de travail :

- *Mise en place de jours de sujétions pour les personnels des crèches* (Conseil Municipal du 8 juin 2026) ;
- L'intégration du règlement du temps de travail des Médiathèques.

Par ailleurs, l'annexe *Cycles de travail proposés* est modifié :

- Fin de l'annualisation des agents des Espaces Verts.
- Annualisation de deux postes de la direction de la communication, soit les postes de chargé d'événementiel et de photographe/vidéaste.
- Mise à jour des jours de sujétions des agents des crèches.

■ **Le conseil municipal :**

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-88 ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses article L6111-1 et L6111-13 ;
Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels ;
Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération n°13 du Conseil Municipal du 14 mars 2022 portant réforme du temps de travail et mise en conformité du temps de travail des agents avec les 1607 heures annuelles ;
Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal du 13 octobre 2025 portant sur la mise à jour du règlement du temps de travail ;
Vu la délibération n°16 du Conseil Municipal du 8 juin 2026 portant attribution de jours de sujétions pour les agents des crèches ;
Vu les avis des comités sociaux territoriaux en date des 22 mai 2026 et 25 septembre 2026 ;
Vu l'avis de la commission « Finances et Synthèse » en date du 30 septembre 2026 ;
Entendu le rapport de présentation ;

■ **Vote**

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique : d'approuver la mise à jour du règlement du temps de travail de la ville de Creil.

CREIL, le **19 OCT. 2026**
Pour extrait certifié conforme,



Omar YAQOOB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance